

XXXIII OPEN INTERNATIONAL D'ECHECS

CIUDAD DE SAN SEBASTIAN

REGLEMENT DU TOURNOI

1. Le tournoi se disputera avec le système suisse basé sur l'elo à 9 parties, entre le 28 d'Mars et le 4 d'Avril 2010. Les appariements se réaliseront avec le programme informatique Swiss Manager et seront révisés par l'équipe arbitral.
2. La cadence de jeu sera d'une heure et demie pour chaque joueur avec un plus de 30 secondes par coup.
3. Les parties se joueront à Gros Xake Taldea (Fronton Karmelo Balda) Anoeta Pasealukua, 20 – 3°. L'horaire des parties sera le suivant:

28 d' Mars (dimanche):	17:00
29 d' Mars (lundi):	17:00
30 d' Mars(mardi):	17:00
31 d' Mars (mercredi):	17:00
1 d'Avril (jeudi):	10:00
1 d'Avril (jeudi):	17:00
2 d'Avril (vendredi):	17:00
3 d'Avril (samedi):	17:00
4 d'Avril (dimanche):	9:30
4. La pendule sera mise à l'heure indiquée pour le début de la partie, et la partie sera perdue pour tout joueur non présent 30 minutes après l'heure indiquée.
5. Se permet aux joueurs de se mettre d'accord sur les tables au cours de leurs jeux en fonction de l'article 9.1.b des Lois du Jeu d'Echecs de la FIDE.
6. La non présentation injustifiée d'un joueur à une partie causera son élimination du tournoi de manière automatique.
7. Les joueurs auront la possibilité de recevoir 2 “byes”, avec 0,5 points chacun, sans adversaire ni couleur à des effets d'appariement. Pour les utiliser, il sera nécessaire de les demander à l'équipe arbitral en avance. On ne pourra pas demander des byes dans les 2 deux dernières rondes. Les joueurs invités par l'organisation ne pourront pas demander des “byes”.

8. Le Comité d'Appellation sera formé par 5 joueurs élus pendant la première ronde. Trois des élus seront les titulaires et les autres deux suppléants, pour s'intégrer dans le Comité quand un de ses membres soit impliqué. Les membres du Comité d'Appellation sont nommés par l'Arbitre Principal en consultation avec le Directeur du Tournoi.
9. Toute réclamation d'une décision arbitrale devra être dirigée au Comité de Compétition à travers de l'Arbitre Principal par écrit et à plus tard une heure après la session où s'est produit l'objet de la réclamation. Les décisions du Comité seront fermées et irrévocables.
10. Les appariements de la première ronde se feront publics dans l'acte d'ouverture du tournoi. Dans les rondes suivantes, ils seront connus en avance.
11. L'analyse des parties dans la salle de jeu n'est pas permise, pouvant le faire dans une salle annexe une fois finie la partie. A ce effet il y aura une Salle d'Analyse, dans laquelle on ne pourra pas déplacer les jeux et les pendules destinés à la compétition.
12. Il est formellement interdit d'apporter des téléphones portables et autres moyens électroniques de communication non autorisés par l'arbitre dans l'espace de jeu. Si le téléphone portable d'un joueur sonne dans l'espace de jeu pendant la partie, le joueur en question perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre. On entendra par sonner tout son, n'importe qu'il provienne d'appel, de message, alarme ou vibration du dispositif.
13. Tel qu'établissent les Règles du Jeu en vigueur dans ses articles 8.1 et 8.4, les joueurs doivent annoter les mouvements pendant toute la partie.
14. Toute personne en dehors de l'équipe arbitrale devra abandonner l'espace de jeu si l'arbitre l'estime nécessaire, à fin de faciliter leur travail.
15. Il est conseillé aux joueurs de notifier à l'équipe arbitrale quand, pour une raison justifiée, ils doivent sortir de la salle de jeu pendant sa partie. Il est formellement interdit aux joueurs l'accès à la salle d'analyse si sa partie est en jeu.
16. A des effets de classement et de remise de prix, les ex æquo se classeront par les suivants systèmes dans le même ordre qu'ils apparaissent:
 1. Sistem ARPO(-1,1): performance récursive moyenne des adversaires sans meilleur et plus mauvais. La définition mathématique complète et le programme pour effectuer les calculs peuvent être téléchargés de

http://webs.uvigo.es/julio.gonzalez/Desempate/Performance_Rekursiva_en.htm

2. Cumulatif: (somme des scores progressifs). Après chaque ronde, le joueur a un score provisoire. Ces scores accumulés donne le total du Cumulatif. C'est le Cumulatif amputé du score d'une ou plusieurs rondes, en commençant par la 1ère ronde.
3. Buchholz Brésilien : C'est le Buchholz diminué du plus mauvais score ajusté des adversaires. (*)
4. Tirage au sort
(*) Indépendamment du résultat d'une partie non jouée (point d'exempt, gain ou perte par forfait, partie non jouée suite à un abandon ou une absence à une ou plusieurs rondes) au titre du départage : le résultat sera compté comme une Nulle.
17. Les prix ne seront pas divisibles. Aucun joueur ne recevra plus d'un prix.
18. Les noms des arbitres seront publiés ultérieurement.
19. La participation à l'épreuve implique l'acceptation et accomplissement ces règles.

En cas de divergence, les normes écrites en Espagnol seront les valables.